

L'essentiel du CSE DO IDF

Date : Comité Social et Economique du 4 mai 2020

Le document est en ligne sur <https://www.cfecgc-orange.org/do-idf>

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le DSCo de la CFE-CGC Orange - DO IDF : jeanluc.pistoresi@orange.com

Informations sur le Plan de déconfinement

Les 4 principes à respecter sont les suivants :

1. Rappel des « gestes barrières » habituels et les principes de distanciation sociale : signalétique appropriée et strictement appliqués partout.
2. Les mesures pratiques de distanciation pour maintenir une distance interpersonnelle dès l'entrée dans les différents sites de l'entreprise.
3. Les mesures d'hygiène pour limiter la transmission manuportée.
4. Du matériel de protection mis à disposition pour limiter la diffusion aéroportée sur les sites ou face aux clients.

Les activités / métiers sont différenciées en 3 groupes :

- Catégorie A : celles pour lesquelles la présence en physique est indispensable
- Catégorie B : celles pour lesquelles la présence physique est nécessaire de manière temporaire et sur autorisation managériale
- Catégorie C : celles pour lesquelles la présence en physique n'est pas indispensable

En conséquence, à partir du 11 mai, seuls les salariés relevant de la catégorie A pourront réaliser leur activité sur sites Orange ou en itinérance, et de manière progressive et en tenant compte :

- Du respect strict du socle sanitaire (distribution des équipements de protection nécessaires)
- De la mise en place des mesures de prévention sur les sites (tertiaires/boutiques) et de leur ouverture également progressive

A l'issue de la reprise progressive des activités de la catégorie A, les salariés de la catégorie B puis C pourront reprendre progressivement leur activité sur les sites Orange ou en itinérance (sur la même base du socle sanitaire et des mesures et principes mis en place dans les bâtiments tertiaires).

Catégorie A – 2 846 salariées - CSE DO IDF

Réseaux

1 384 salariés (hors externes)

Techniciens intervention réseau et client (965)
Chargés d'affaires (233)
Managers de proximité (145)
VQSE (31)

Relation Client

1 272 salariés (hors externes)

C Clients Boutique (628)
RB/RBA (138)
Merchandisers et RSI (23)
Vendeurs nomades DEF -E, pro-pme (421)
SCO Homologation, Cartes SIM et Présidence (62)

Santé/Sécurité/Sites

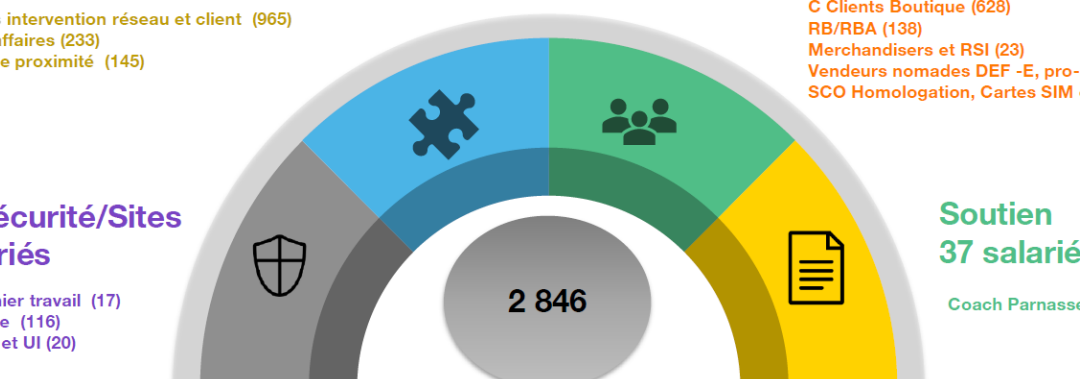
153 salariés

Médecin / Infirmier travail (17)
GSSO/Logistique (116)
Préventeurs AD et UI (20)

Soutien

37 salariés

Coach Parnasse (37)



Catégorie B – 412 salariés – CSE DO IDF

Réseaux 216 salariés

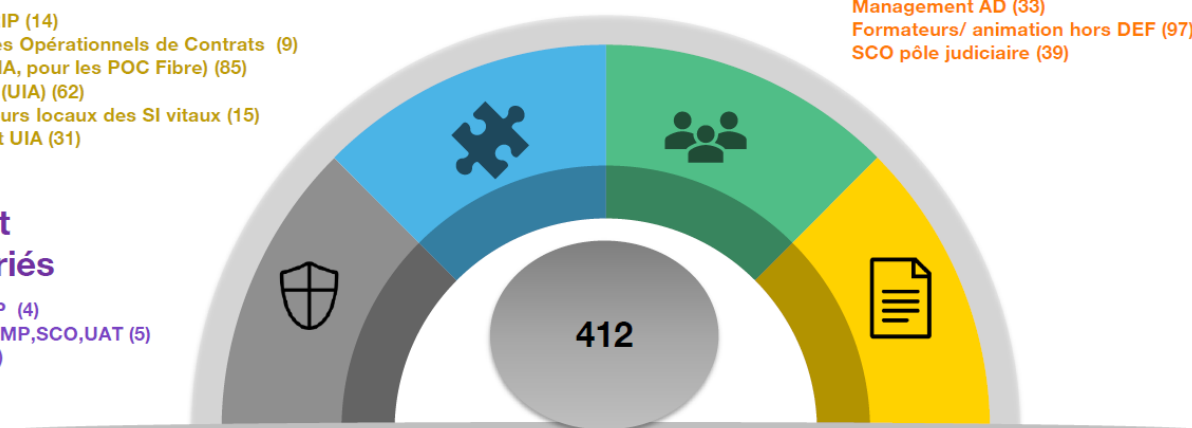
CDP Ville / RIP (14)
Responsables Opérationnels de Contrats (9)
RAI FTTO (UIA, pour les POC Fibre) (85)
CdP CERAC (UIA) (62)
Administrateurs locaux des SI vitaux (15)
Management UIA (31)

Support 27 salariés

Sécurité DOMP (4)
Préventeur DOMP,SCO,UAT (5)
DR / DRCL (18)

Relations Clients 169 salariés

Management AD (33)
Formateurs/ animation hors DEF (97)
SCO pôle judiciaire (39)



Catégorie C – 3 595 salariés – CE DO IDF

Réseaux 1 062 salariés

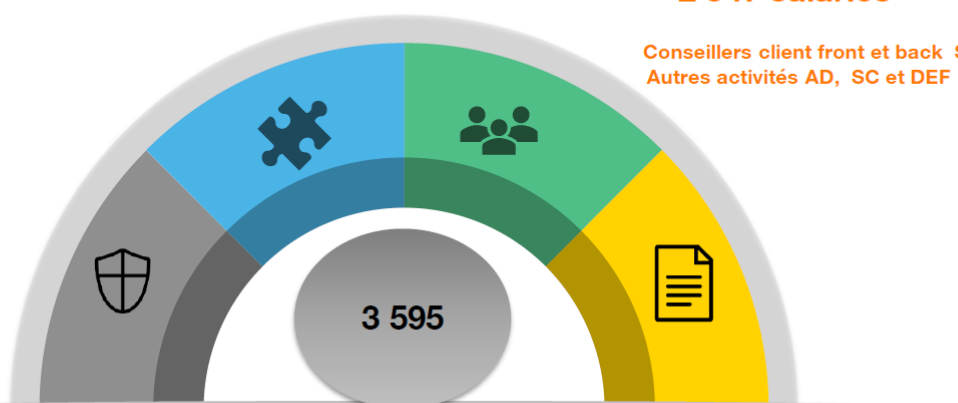
Autres activités en UI

Support 186 salariés

Autres activités DOMP (86)
DRH/RRH (65)
Formateurs Def (30)
Préventeurs DEF (5)

Relations Clients 2 347 salariés

Conseillers client front et back SC (508)
Autres activités AD, SC et DEF (1 839)



Si vous voulez le document complet, merci de le demander à jeanluc.pistoresi@orange.com.

Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC a fait de nombreuses remontées sous forme de recommandations et de propositions.

Nous constatons que nombreuses de ces recommandations ont été prises en compte dans le Plan de Relance/Reprise de l'Activité (PRA), certaines autres sont encore en cours de discussion.

Voici la liste de ces recommandations (en orange, celles qui nous paraissent les plus importantes) :

Management du projet PRA

- Définir un référent Covid DO IDF pour assurer l'harmonisation des pratiques et la coordination
- Définir un référent Covid sur chaque site : à qui s'adresser en cas de questions
- Communiquer à plusieurs niveaux l'ensemble des mesures décidées :
 - Call salariés de la DO IDF à J + mail récap
 - Call salariés de chaque entité à J+1 au plus tard
 - Réunion d'équipe à J+2 au plus tard

Recommandations générales

- Tous les salariés s'équipent en masque dès lors qu'ils sont sur site (yc boutiques)
- Renvoyer chez elle toute personne ayant des symptômes. Prise de RDV obligatoire avec la médecine du travail
- Faire les mises à jour pour les visites médicales : 100% des salariés à jour de leur visite en mai/juin
- Reconduire les ASA Covid pour les personnes ayant des enfants à charge (garde d'enfants) tant que l'école n'est pas ouverte à 100%
- Interdire à un salarié en télétravail de venir sur site (afin de limiter les présences)
- Dans les salles de réunion, laisser un espace d'une chaise entre 2 personnes (1,5 mètres)
- Portes : soit ouvertures automatiques soit laisser les portes ouvertes (l'objectif étant de ne jamais toucher les poignées)
- Former les secouristes sur le Covid, mettre la liste à jour, l'afficher et la diffuser.
- Pas de réouverture des restaurants d'entreprise tant que le virus circule
- Remise de TR (Titres Restaurants) pour tous les salariés tant que la restauration n'est pas réouverte pour chaque jour télétravaillé
- Envoyer les masques par la poste à tous les salariés qui vont aller sur site ou rembourser les masques achetés (y compris TPS, alternant et salariés en arrêt maladie)
- Les préventeurs et les référents Covid doivent avoir des réserves d'EPI (Equipement de Protection Individuel) sur chaque site. Flécher pour que chaque salarié sache où les trouver.
- Une application (déjà utilisée en UI IDF Centre) doit être utilisée pour permettre à chaque salarié de mentionner les EPI fournis par l'entreprise
- Renégocier l'accord sur le télétravail (avenant) afin de prendre en compte ces nouvelles conditions de travail
- Informer les salariés (par équipe) sur tout ce qui a changé depuis le début du confinement, date et pérennité des actions / projets
- Les prestataires externes qui œuvrent en extérieur (espace vert, travaux) aussi bien dans les sites habités que répartiteurs (classe 3 et 4) ne peuvent pas rentrer dans le site
- Maintenir le droit de retrait pour les salariés qui se sentent en danger
- Les préventeurs et les managers s'assurent du respect des règles

Entretien :

- Désinfecter les sites fermés avant réouverture. Faire un affichage visible pour donner la date et heure de la désinfection
- Ménage : revoir les contrats en mettant plus de personnes et faire le ménage plusieurs fois par jour (2 à 3 fois minimum)
- Toilettes : remplacer les dérouleurs par des papiers jetables
- Climatisation : + de nettoyage et changement des filtres
- Mettre à disposition des lingettes nettoyantes sur chaque plateau

Sites habités :

- Supprimer les positions Flex. Chaque salarié se voit attribuer une position fixe. Les visiteurs vont dans les bureaux de passage
- Si pas de vigile à l'entrée et/ou pas d'accueil, ne pas ouvrir le site
- Fournir des masques (pour ceux qui n'en ont pas) et gel à l'entrée de chaque site
- Nombre de personne par ascenseur à définir en fonction de la superficie ou alors prioriser les ascenseurs pour les personnes à mobilité réduite et interdire pour les autres
- Afficher les consignes de partout en impliquant les DSSO et les référents Covid
- Fermeture des cuisines aménagées pour éviter les regroupements ou définir les règles avec contrôle : nombre de personne max en fonction de la salle (affichage à l'entrée des salles)
- Laisser les réfectoires ouverts (pas de restauration) mais nombre de personnes limitées par table.
- Autoriser le déjeuner sur son poste de travail
- Informer la poste que le site ré-ouvre et imposer le sans-contact pour déposer le courrier et lorsque le salarié vient le chercher.
- Préconiser une place fixe au vue des taux d'occupation sur les plateaux
- Pour les salariés qui sont positionnés en « marguerite », réduire le nombre afin de respecter les distances de sécurité
- Interdire les réunions d'équipe ou formation en direct qui engendrent trop de proximité

Nomades :

- Fourniture de gel / masque en nombre suffisant pour chaque nomade
- Favoriser la visio / partage de documents dans les échanges BtoB
- Prévoir un call si visite obligatoire pour s'assurer des conditions de sécurité (équipement, présence du client, ...)
- Voiture en pool : désinfection des véhicules avant (conducteur qui prend le véhicule) et après (conducteur qui rend le véhicule) : volant, poignées, levier de vitesse, tableau de bord, ...
- Attribution de véhicules par nomade (location si manque) ou uber/taxi

Boutiques :

- Envisager la réouverture de quelques boutiques « test » pour identifier sans engorgement et de façon anticipée les difficultés qui pourraient survenir lors de l'ouverture d'un nombre conséquent de boutiques quelques jours plus tard. Par exemple : nos homologues notamment dans les secteurs de la distribution et bancaires nous font part de nombreux incidents d'incivilités. De plus, la question du déploiement de la médecine du travail pour des sites éclatés, la disponibilité réelle du personnel et le sujet du volontariat vont faire émerger de vraies difficultés.
- En absence de visibilité sur les moyens de déplacement entre le domicile et le lieu de travail, permettre aux conseillers de se rendre soit sur une boutique proche de leur domicile (comme pendant les grèves de transport) soit sur leur boutique habituelle par des moyens alternatifs aux transports en commun (vélo, prise en charge des parkings automobile).
- On équipe les clients en masque dès qu'ils rentrent dans la boutique
- Ouvrir les boutiques sur la base du volontariat et alterner le volontariat pour les gardes d'enfants. Récompenser le volontariat.
- Plexi pour les positions de travail et les caisses
- Ne garder que les démos à distance (pilotage vocal). Pas de démo sur terminaux mobiles
- Les salles de pause à limiter (cf. les salles de réunions)
- Fermer les boutiques sur le chemin d'un mouvement social
- Disposition à l'entrée d'un gel hydro alcoolique pour lavage des mains systématiques à l'arrivée (voire au départ aussi) de chaque client.
- 1 client pour 1 vendeur max. Pas de file d'attente dans la boutique mais dehors avec respect des distances (marquage au sol si possible). Sauf exception pour les personnes nécessitant un accompagnant (personne handicapée) ou enfant en bas âge.
- Adapter le nombre de vendeurs à la superficie afin de respecter la distanciation sociale
- Le vigil à l'entrée filtre et donne les EPI
- Favoriser les prises de rdv si trop de clients à attendre
- Paiement uniquement par CB. Pas de maniement d'espèce.
- Ports de visière plutôt que de masque car les masques sont très contraignants en terme de confort de travail
- Définir une priorisation des actes :
 - SAV (livebox, décodeurs, accessoires)
 - Actes de vente (réponse à la demande du client)
 - Pas de démarche prospective ou d'élargissement de proposition commerciale, afin de limiter le temps passé avec les clients
- Prévoir avant chaque ouverture le ménage avec désinfection systématique du sol, des plans de travail, de l'accueil et des éléments de Merch (produits de démos et accessoires touchés par les clients et collaborateurs)
- Chaque conseiller doit avoir un jeu de 4 masques/jour (minimum)
- Chaque conseiller doit avoir à disposition une quantité de gel hydro alcoolique en quantité suffisante par jour
- Aménagement de l'espace : si deux positions de travail conseillers sont attenantes, seule une doit être utilisée
- Chaque position est dédiée à un commercial par jour
- Geler les fermetures de boutiques pendant les 6 mois à venir
- Suppression de tous les documents papiers à caractère commercial à destination du public

Personnes fragiles :

- Laisser les personnes fragiles en confinement et ne pas envoyer sur site (ministère de la santé) :
 - les personnes âgées de 70 ans et plus (à adapter pour Orange, 60 ans et plus)
 - les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV
 - les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie
 - les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale
 - les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée
 - les malades atteints de cancer sous traitement

- les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :
 - médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,
 - infection à VIH non contrôlé ou avec des CD4 <200/mm³,
 - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
 - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement,
- les malades atteints de cirrhose au stade B ou C de la classification de Child-Pugh ;
- les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40 kg/m²)
- les femmes enceintes à partir du troisième trimestre de la grossesse.

Parts variables :

- Les objectifs commerciaux et leur pilotage doivent être suspendus
- Maintenir la sécurisation de la PVV et de la PVM jusqu'à la fin de l'année

RPS :

- Faire un bilan des remontées GPP ou autre pour évaluer les impacts de la charge mentale et l'autonomie au travail des télétravailleurs.